

Le Bureau-Exactitude

Dominique HARDY

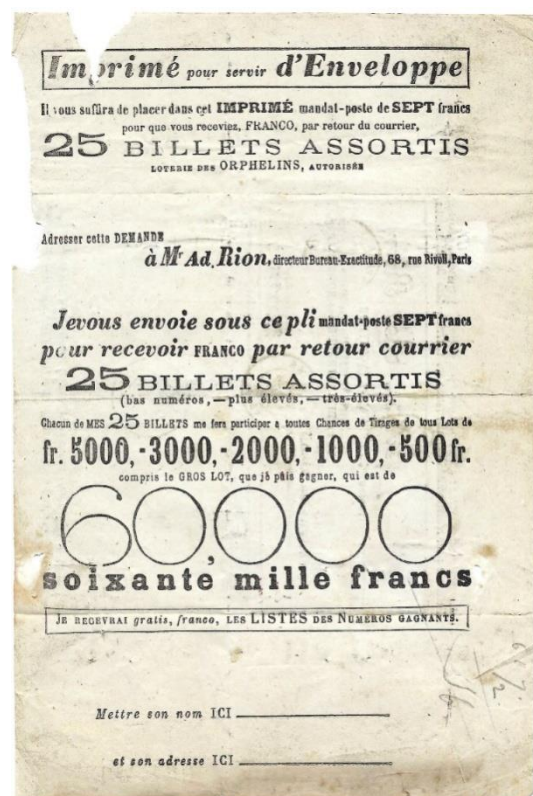
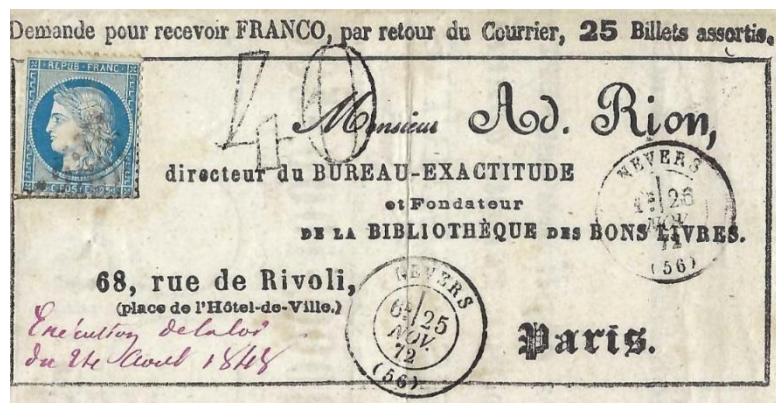
" PIÈCE DU MOIS " DU 9 SEPTEMBRE 2023

Cette société de loterie créée vers 1850 par monsieur Rion et le cadre de la législation correspondante qui n'autorisait ce type d'activité que pour des œuvres de bienfaisance sont d'abord présentés, avant divers plis permettant de comprendre le fonctionnement de ces activités.

Les enveloppes et leur contenu, permettant d'inciter les joueurs à participer aux différents tirages au sort, ont la particularité de contenir par pliage une « enveloppe retour ».

Il est ensuite présenté un dossier comportant un formulaire retourné à cette société en novembre 1872 de Nevers, sans aucune indication de l'expéditeur, sans envoi d'argent et affranchi avec un timbre déjà utilisé (pièce 1) ! Les différentes étapes du traitement par l'administration sont illustrées des différents avis et en particulier de l'enveloppe d'expédition en chargement d'office du pli en fraude scellé par deux cachets de cire du bureau de Nevers (pièce 2).

Ce dossier est instruit et classé sans suite par l'administration en 15 jours calendaires !



Pièce 1, recto, verso, intérieur du pli.

[N° 1198. Février 1868. Car. J. 116.]

POSTES. — Chargement d'office.
Article 113 de l'arrêté
 (Exécution de la circulaire n° 135 de juin 1856, section vi.)

Apposer ci-dessous le timbre chargé.

Le chargement doit être fait à l'adresse du bureau ou de la distribution qui dessert le lieu de la destination de l'incluse. Pour Paris, il n'y a pas d'autre indication à porter que Paris même.

40 1822

CHARGÉ

Monsieur le **Receveur** **Distributeur** des Postes;
 A C Paris
 Dép^t Seine

Nom du destinataire de l'incluse. *M. D'...* Bureau Exactitude
 68 rue de Rivoli

Nota. Reproduire sur la présente la taxe de l'incluse, et donner avis de l'expédition, le jour même, au Directeur du département où est situé le bureau d'origine de l'incluse, au moyen de la formule n° 110, s'il s'agit de valeurs prohibées; de la formule n° 1197, s'il s'agit d'un timbre-poste présumé frauduleux.

Avant d'insérer la lettre dans l'enveloppe, la placer sous un feuillet de papier plié en deux, afin d'éviter l'adhérence pouvant résulter de l'opposition des cachets.

La présente enveloppe ne doit contenir aucun autre papier que la lettre objet du chargement.

En présente enveloppe doit être scellée de deux cachets seulement.

2 avr
 29 nov

Avoir soin de frapper l'incluse, ainsi que la présente, du timbre du bureau, tant au point d'arrivée qu'au point de départ.

Pièce 2, recto et verso